REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260928-2026064-DE

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 septembre à 20 h 30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Gurvan LOLLIEROU, Aurélien LE BEC, Amélie ALBERT, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant

PROCURATIONS : Evelyne BONNARD donne procuration à Sylvie NOIRET.
Laurence LE BOZEC donne procuration à Anthony ROLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

N° délibération 2026/064 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire informe l'assemblée délibérante :
Aux termes du Code Général de la fonction publique et notamment des articles L313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01/01/2027. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer le poste d'adjoint technique principal de 2me classe,
- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet aux dates indiquées.

Fait à Roudouallec, le 28 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)